

Etai^{ent} présents : Mme Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mme Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, MM. Stéphane BIGOT, Elie LEME, Mmes Michèle PEUDÉNIER, Denise CARDINAL, Pierrette FONTAINE, MM. André LEFEUVRE, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, MM. Renaud GAUDRON, Christophe BONNIER, Mme Gaëlle WILLY-BONNABESSE, MM. Pascal PAILLARD, Régis BRAULT, Frédéric LABBE, Mmes Linda FOURNIER, Virginie DENIEL, Nadège MARCHAND, Murielle DEPAGNE, MM. Thibaut MULOT, Axel BELLIARD, Mme Lucie FOUGERAIS.

Etait représentée : Mme Catherine BOISBOUVIER qui avait donné procuration à Mme Annick GILLES conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Denise CARDINAL a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 30 juin 2020 a été adopté par tous les présents.

Décisions du Maire :

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

DM-2020-018 : Attribution du marché de travaux d'entretien de voirie urbaine avec l'entreprise LATP d'Ernée pour un montant de 59 582,50 € HT.

DM-2020-019 : Signature d'un contrat d'assurance des risques techniques pour le parc informatique et bureautique avec la société MMA d'Ernée moyennant une cotisation annuelle de 768,95 € TTC et pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

DM-2020-020 : Attribution de marchés pour l'acquisition de 4 véhicules :

- Lot n°1 – véhicule utilitaire service espaces verts : Garage NOEL d'Ernée pour un montant de 9 720 € TTC et une reprise de 100 €
- Lot n°2 – véhicule utilitaire service ateliers municipaux : SARL Didier FOURNIER d'Ernée pour un montant de 10 590 € TTC et une reprise de 80,76 €
- Lot n°3 – véhicule utilitaire service ateliers municipaux : Garage NOEL d'Ernée pour un montant de 11 556 € TTC et une reprise de 100 €
- Lot n°4 – véhicule police municipale : Garage NOEL d'Ernée pour un montant de 18 015 € TTC et une reprise de 1 200 €

DM-2020-021 : Fixation des tarifs des activités des vacances d'été 2020 de l'accueil de loisirs des Châtelets

DM-2020-022 : Signature d'un bail pour le logement sis 4 sis 3B place de l'Hôtel de Ville avec M. et Mme LINAIS du 15 août au 30 septembre 2020 et un loyer mensuel de 300 €.

DM-2020-023 : Attribution de marchés pour l'acquisition de systèmes de vidéo-projection :

- Lot n°1 – acquisition et la mise en œuvre d'un nouveau système de vidéo-projection à l'Espace Clair de Lune : SAES de Fougères pour un montant de 27 489,89 € TTC
- Lot n°2 – acquisition d'un système de projection nomade : SAES de Fougères pour un montant de 3 218,31 € TTC

DM-2020-024 : Attribution de marchés de travaux d'entretien de voirie rurale :

- Lot n°1 – création du CR de la Brouillerie : LATP d'Ernée pour un montant de 33 086 € HT
- Lot n°2 – entretien de voirie rurale CR de Pannard : STPO de Laval pour un montant de 58 805 € HT

DM-2020-025 : Signature d'un contrat de services pour la dématérialisation des factures et bons de commandes avec la société SEGILOG de la Ferté Bernard moyennant un coût annuel d'abonnement (hors frais de mise en service et de certificat électronique) de 684 € HT pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2020

DM-2020-026 : Fixation des tarifs des activités des vacances d'été 2020 de l'accueil de loisirs des Bizeuls

DM-2020-027 : Signature avec l'atelier Pierre Maigne d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle Mozart de l'Ecole de Musique sise 7 rue Jeanne d'Arc, du 1^{er} au 5 septembre 2020 pour appuyer la politique artistique locale.

AFFAIRES GENERALES

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER :

ÉLECTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE DEUX PROPRIETAIRES TITULAIRES ET D'UN PROPRIETAIRE SUPPLEANT

Dans le cadre du projet de déviation de la RN12, lors de sa réunion du 14 janvier 2019, la commission permanente du Conseil départemental a institué la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) regroupant les communes d'Ernée, de Montenay et de St Pierre des Landes, pour compenser les dommages causés par le projet de contournement.

Suite aux élections municipales de mars dernier, il appartient au Conseil municipal de procéder par élection au renouvellement ou à la modification des membres de cette instance.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

- M. Paul GARNIER, né le 22 avril 1959, domicilié les Bas Villiers à Ernée
- M. Alain BELLAY, né le 7 décembre 1959, domicilié la Rimonière à Ernée
- M. Christophe BECHU, né le 10 octobre 1962, domicilié 5 rue Henri Sauvé à Ernée

Messieurs Paul GARNIER et Alain BELLAY, membres du Conseil Municipal se portant candidats en qualité de propriétaire de bien foncier sur la commune, ils ne participent pas au vote et se retirent de la séance.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des votes successifs à bulletin secret, M. Paul GARNIER et M. Alain BELLAY sont élus membres titulaires et M. Christophe BECHU est élu membre suppléant.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS PERMANENTES COMMUNAUTAIRES

Dans le cadre du fonctionnement de la Communauté de communes, 7 commissions permanentes ont été instituées.

Le conseil municipal désigne les membres suivants pour représenter la ville d'Ernée :

Commission 1 – Economie - Emploi

Gérard	LE FEUVRE
Corinne	MERZOUK
Thibault	MULOT
Michèle	PEUDENIER

Commission 2 – Développement durable – Gestion et traitement des déchets

Virginie	DENIEL
Murielle	DEPAGNE
Linda	FOURNIER

Commission 5 – Habitat – Revitalisation des centres-bourgs

Mélanie	BIDAULT
Gérard	HUARD
Gérard	LE FEUVRE

Commission 6 – Tourisme-Loisirs

Stéphane	BIGOT
Christophe	BONNIER
Annick	GILLES

Commission 7 - Culture

Denise	CARIDNAL
Pierrette	FONTAINE
Elie	LEME

Pour la commission 3 « Solidarité – services de proximité », Mme Annick GUILLAUME a été désignée lors du Conseil municipal du 29 juin dernier pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration du CIAS. Cependant les élus peuvent s'investir sur une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Gérontologie : Catherine BOISBOUVIER, Renaud GAUDRON, Gaëlle WILLY-BONNABESSE
- Insertion-lutte contre l'isolement : André LEFEUVRE

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) : DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été instituée par délibération de la Communauté de communes de l'Ernée en date du 29/06/2020.

Le conseil municipal désigne Madame le Maire et Monsieur Gérard LE FEUVRE pour représenter la commune au sein de la CLECT de la Communauté de communes de l'Ernée.

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION « AIDE ET SOLIDARITÉ AU BURKINA FASO »

Le conseil municipal désigne Monsieur Gérard LE FEUVRE et Madame Annick GUILLAUME comme représentants de la commune au sein du conseil d'administration de l'association Aide et Solidarité au Burkina Faso.

DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Conformément aux articles L.2123-12 et L.2123-13 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) décide que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits dans la limite de 18 jours, à condition que l'organisme soit agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Les thèmes privilégiés seront :

- les fondamentaux de l'action publique locale ;
- les formations en lien avec les délégations et l'appartenance aux différentes commissions ;
- les formations favorisant l'efficacité personnelle

La commune prendra en charge les frais d'inscription ou d'enseignement, le remboursement des autres frais de formation (déplacement, hébergement et restauration).

Le conseil municipal alloue une enveloppe budgétaire à la formation des élus municipaux d'environ 10 % du montant des indemnités avec un montant plafonné à 12 000 €/an sur la durée du mandat.

AMENAGEMENTS ET TRAVAUX

APPROBATION DE LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE COORDONNE PAR LE TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE (TE53)

A compter du 1er janvier 2021, la collectivité ne plus bénéficier du tarif réglementé de vente d'électricité. Cela signifie que qu'on ne pourra plus souscrire de contrat au tarif réglementé de vente, ni procéder à des modifications (puissance, abonnement).

Ainsi, Territoire d'énergie Mayenne (TE53) propose de coordonner un groupement de commandes pour la puissance d'abonnement inférieure à 36 kWa permettant aux communes adhérentes de souscrire via ce groupement de commandes à une offre de marché pour une durée de 4 ans (2021-2024) sur une base d'adhésion à hauteur de 10 € par point de livraison.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et autorise Madame le Maire à signer la convention du groupement.

Le conseil municipal autorise le Président de Territoire d'Énergie Mayenne (TE53), en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Ernée

Il donne mandat au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs et décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante.

PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC - RUE DES LILAS

Le conseil municipal décide d'approuver le projet d'éclairage public dans le cadre des travaux à l'angle de la rue de Belle Plante et de la rue des Lilas et de contribuer aux financements proposés par le TE53 pour un montant estimé à 2765 €, et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en section dépense d'investissement.

EDUCATION - JEUNESSE

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINT VINCENT DE PAUL PRIMAIRE ET MATERNELLE D'ERNÉE - ANNÉE 2020

Par délibération du 20 décembre 2001, le Conseil Municipal a fixé les modalités de participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'École St Vincent de Paul Primaire et Maternelle dans le cadre du Contrat d'Association intervenu entre l'Etat et l'École St Vincent de Paul.

Le conseil municipal vote et approuve la participation pour 2020 qui s'établit comme suit :

↳ forfait fonctionnement	131 234.84 €
↳ forfait contreparties	7 948.53 €
↳ forfait mobilier	3 520.93 €
	142 704.30 €

Il est précisé que le paiement interviendra trimestriellement par avance.

REVERSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN POUR LES TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRES (TAP) A L'ORGANISME DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (OGEC)

Par délibération du 30 juin dernier, il a été décidé de reverser à l'OGEC le fonds de soutien aux TAP qui leur revient sur la base de 50 € par élève de maternelle pris en charge par le personnel de l'école sur le temps des Temps d'activités périscolaires pour les élèves qui font la sieste. Il s'avère que l'aide de l'Etat est majorée de 40 €/élève dans la mesure où la commune est éligible à la Dotation de Solidarité Rurale « cible », ce qui représente une base de 90 €/élève.

Le conseil municipal décide de reverser à l'OGEC la somme de 90 € par élève au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour la prise en charge de ces enfants.

SPORTS-LOISIRS-VIE ASSOCIATIVE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU MOTO-CLUB ERNÉEN POUR 2020

Par délibération du 15 décembre 2019, le Conseil municipal avait attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € à l'association du Moto-Club ernéen pour l'année 2020.

L'organisation du motocross des Nations, prévu en septembre 2020 ayant été annulée en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'association sollicite uniquement 10 000 € pour les frais de fonctionnement de sa structure sur 2020.

Le conseil municipal approuve l'annulation de la subvention accordée lors du conseil municipal du 15 décembre 2019 d'un montant de 25 000 € à l'association du Moto-Club ernéen et décide d'attribuer une subvention de 10 000 € au titre de l'année 2020 à cette association.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CLUB DE L'AMITIÉ

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € au Club de l'Amitié pour la participation d'une équipe féminine qualifiée aux championnats de France de pétanque à Port-Barcarès en septembre 2020.

SOLIDARITES

PROTOCOLE DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE GOMPONSON (BURKINA FASO) POUR 2020-2022

Depuis juillet 2002 un protocole et des conventions de partenariat entre la Commune de GOMPONSOM au Burkina Faso et la Ville d'ERNEE ont été conclus.

La Ville d'ERNEE a mandaté l'association A.S.B.F « Aide et Solidarité au Burkina Faso » pour intervenir dans les domaines de la scolarité, de l'éducation, de la santé et la formation professionnelle des enfants et des jeunes de parents pauvres, la promotion des échanges culturels, la promotion des projets sectoriels des organisations représentatives de la société...

Le conseil municipal décide de renouveler ce partenariat par une convention à intervenir avec l'Association Aide et Solidarité au Burkina Faso pour une période de 3 ans, correspondant aux années 2020 à 2022. Les objectifs de cette nouvelle mission humanitaire sont : l'équipement du nouveau Centre de Formation et d'Apprentissage aux Métiers sur la commune de GOMPONSOM ainsi les actions ayant comme prioritaires les axes liés à l'éducation, la santé et l'agriculture.

CULTURE

NOUVEAU MODE DE GESTION DU CINEMA « LE MAJESTIC »

Compte tenu des échéances du projet de pôle culturel, la municipalité va être amenée à gérer de manière transitoire le cinéma le Majestic à compter du 1^{er} janvier 2021. L'objectif est de ne pas provoquer de rupture technique et artistique du service.

M. BRAULT détaille le fonctionnement actuel avec la SARL Ciné Patine, dont la convention de gestion va être dénoncée au 31 décembre 2020, la programmation actuelle et future, le canevas d'occupation à envisager, ainsi que l'équipe qui sera en charge de la gestion du cinéma.

Le conseil municipal décide de passer le cinéma « le Majestic » en gestion municipale directe à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il acte les principes généraux de cette gestion suivant les besoins qui seront définis sur proposition de la commission Culture :

- une programmation mixte : un programmateur externe, un partenariat avec Atmosphères 53, un régisseur/coordonnateur
- Une ouverture sur 48 semaines à raison de 7 à 10 séances/semaine
- le recrutement d'agents contractuels à temps partiel

RESSOURCES HUMAINES

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021

La commune va procéder à l'enquête de recensement de la population comme le prévoit la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants, les enquêtes ont lieu tous les 5 ans. En 2021, le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021 sous le contrôle de l'INSEE.

Le conseil municipal :

- désigne Monsieur Gérard LE FEUVRE, élu référent pour le recensement de la population 2021.
- nomme Madame Florence LANDAIS, coordonnateur communal
- fixe le nombre d'agents recenseurs nécessaires à onze agents.

MISE À DISPOSITION D'UN AGENT AUPRÈS DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

Depuis le 17 mars 2020, date du confinement, un agent de la commune a pu être redéployé et mis à disposition de la résidence autonomie pour le remplacement d'un agent en arrêt maladie. Le conseil municipal décide de finaliser cette mise à disposition par convention.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS N° 2-2020

Le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière - Grade	Effectifs budgétaires au 01/01/2020	Modifications	Date d'effet	Effectifs après modif.
Filière animation				
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	3	+ 1	01/10/2020	4

FINANCES

REMBOURSEMENT DE SINISTRES

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder aux recouvrements suivants :

- dégradation de mobilier urbain – Allée Alain Colas – Montant de la facture : 193,17 € TTC
- dégradation de mobilier urbain – rue des Sémondières – Montant de la facture : 110.43 € TTC
- dégradation d'arbres – Zone de la Hainaud – Montant de la facture : 3 069 € TTC.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Suite à une procédure de surendettement, le conseil municipal **autorise** Madame le Maire à admettre en non-valeur des dettes de cantine-garderie de juin-juillet 2018 pour un montant de 44,64 €.

Pour Extrait Conforme.
Le Secrétaire de Séance,

Denise CARDINAL

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.



Le Maire,

Jacqueline ARCANGER

